

6.2. Marchés publics : accès facilité pour les PME

Les marchés publics plus accessibles. PME, foncez !

Les marchés publics offrent un potentiel énorme de développement commercial aux entreprises. Or jusqu'ici, PME et marchés publics ne faisaient pas nécessairement bon ménage :

- charges administratives trop lourdes,
- conditions d'accès trop exigeantes,
- chances de succès trop minces.

Mais depuis 2017, le gouvernement fédéral a mis en place des mesures concrètes pour faciliter l'accès des PME aux marchés publics.

Voici quelques exemples de ces mesures :

- Du cahier des charges à l'offre, tout se fait en ligne. De quoi favoriser la transparence mais aussi diminuer les frais administratifs.
- Les critères de sélection sont adaptés à la nature du marché. Il n'y a pas que le prix qui compte.
- La subdivision en lots est devenue la règle pour que les plus petites entreprises puissent aussi tenter leur chance.
- Pour les marchés allant jusqu'à 30.000 euros, la procédure est encore plus simple : c'est le principe de la « facture acceptée ».

[En savoir plus sur l'intégralité de ces mesures](#)

Comment consulter les appels d'offres en cours ?

Consultez la [liste des marchés publics](https://enot.publicprocurement.be/changeLanguage.do?language=fr-FR) susceptibles de vous intéresser :

Comment être tenu au courant des appels d'offres à venir ?

C'est simple : inscrivez-vous gratuitement sur la [plateforme e-Procurement](https://my.publicprocurement.be/um/preCreateSupplier.action) :

Pour vous aider, consultez ou téléchargez le [manuel pour les entreprises](http://www.publicprocurement.be/sites/default/files/documents/man_e_not_entreprise_fr.pdf) :

Une fois votre profil créé, il vous reste simplement à utiliser l'application e-Notification pour sélectionner les marchés qui vous intéressent.

Divers outils sont mis à votre disposition pour vous aider ; vous pouvez par exemple :

- Créer des profils de recherche et activer le « messaging ». Chaque jour, e-Notification vérifiera s'il y a des publications qui correspondent aux critères de vos profils de recherche. Si c'est le cas, e-Notification vous transmettra par e-mail une liste des publications concernées.
- Créer une carte de visite qui sera visible pour les pouvoirs adjudicateurs, moyennant votre accord. Ce système permet d'accroître la visibilité de l'entreprise, surtout dans le Free Market (marchés sous le seuil de publication national), un environnement dans lequel les pouvoirs adjudicateurs peuvent rechercher en ligne des candidats potentiels grâce aux cartes de visite.

Source : SPF Economie – Newsletter « ECONNEWS » du 22 mars 2018